

Les modes, en matière de soins dentaires, évoluent avec le temps. Il y a une trentaine d'années, certains cabinets ou cliniques dentaires s'étaient spécialisés dans la réalisation de travaux dans des délais très brefs n'excédant pas une semaine. Le temps a montré que la pérennité des dits travaux était très faible et que les phases d'assainissement préalable, de cicatrisation et de maturation des tissus, phases faisant intervenir le facteur temps, étaient incontournables pour un résultat durable. Cette mode n'est plus d'actualité.

Aujourd'hui, nos patients partent se faire soigner à l'étranger. Les mots-clés implant et étranger tapés sur n'importe quel moteur de recherche font apparaître un nombre invraisemblable de réponses (plus de 100 000) avec des sites tous plus alléchants les uns que les autres : séjours d'une semaine dans des pays de rêve comme la Turquie, le Maroc, la Tunisie ou la Hongrie, mise en place d'implants, hôtels et billets d'avion, le tout pour une somme très réduite. Quelques mois après, deuxième séjour pour la mise en place de la prothèse sur des implants correctement cicatrisés.

Que faut-il en penser ?

À l'inverse des chirurgies plastiques ou esthétiques pour lesquelles une seule intervention bien menée permet de corriger le défaut corporel et pour lesquelles aucune maintenance n'est nécessaire, la prothèse en général, et la prothèse sur implants en particulier doivent faire l'objet d'une maintenance régulière et, même lorsque tout va bien, nécessitent des petites réparations, devenant plus importantes avec le temps. Qui va se charger de cela ? Le praticien ayant réalisé le travail, nécessitant un nouveau déplacement du patient ? Un praticien local, «correspondant» en France du praticien étranger ? Un praticien local choisi par le patient ? Mais quel praticien honnête prendra en charge ces interventions mineures sur un travail qu'il n'a pas réalisé, engageant bien évidemment sa responsabilité professionnelle totale sur cette simple correction et pouvant être impliqué en cas d'échec de la thérapeutique (et le seul impliqué, le praticien responsable étant à l'étranger...).

Le taux de succès actuel des implants de 95 % génère mathématiquement un taux d'échec de 5 %, essentiellement visible à la mise en fonction où l'on constate qu'il n'a pas «pris» dans l'os. Il est alors déposé, un nouvel implant est remis en place dans le même site après 6 semaines, puis mis en fonction après quelques mois ; ce qui nécessite 2 voyages supplémentaires. Aux frais de qui ? Du praticien en charge du traitement ? Est-il assuré pour cela ? Le contrat de départ prévoit-il cette occurrence ? Le patient doit-il payer ces déplacements non prévus initialement ? A-t-il été informé de cela au départ du traitement ?

Il arrive également qu'un patient ne soit pas satisfait du traitement réalisé et qu'il soit obligé d'engager une procédure judiciaire afin de faire valoir ses droits. Qu'en sera-t-il dans ce cas là ? Comment exercer un recours à l'étranger ? Le contrat passé évoque-t-il cette possibilité ?

On le voit, ce qui paraît simple et évident au départ : de belles dents pour pas cher, semble dissimuler de nombreux pièges...

Marc BERT, Rédacteur en Chef



Adieu les daims, adieu les lièvres
et les rouges perdrix ! Je veux
baiser le lin de tes cheveux,
presser la pourpre de tes lèvres !

Charles-Marie LECONTE DE LISLE
La fille aux cheveux de lin



Jean-Siméon CHARDIN

Lapin mort avec perdrix rouge et bigarade

Huile sur toile

avec l'aimable autorisation du Musée de la Chasse